

Délibération n°2019-03-17

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Acquisition des parcelles attenantes à l'aire d'accueil des gens du voyage

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	26
Votants	77

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

Serge Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Claude Bauvy	à	Pierre Chevalier	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Laurence Boyer	à	Philippe Roche
Eric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Pascal Montigny	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Philippe Exposito	à	Nicole Berthon	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Robert Gantheil	à	Jean Stöhr	Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon
Alain Gueguen	à	Francis Roques	Dominique Guillaume	à	Philippe Brugère
Mady Junisson	à	Christophe Arfeuillère	Michel Lacrocq	à	Guy Faugeron
Catherine Lartigaut	à	André Alanore	Jean-François Loge	à	Pierre Coutaud
Dominique Miermont	à	Serge Guillaume	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard
Bernard Rouge	à	Jean-François Michon	Gérard Rougier	à	Stéphane Brindel
Jean-Marc Sauviat	à	Michel Buche	Jean Valade	à	Jérôme Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**


Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Péneloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzelas ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugeras ; Valérie Serrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

Délibération n°2019-03-17



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
 Reçu en préfecture le 04/07/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20190627-20190317-DE

Le président rappelle que la compétence « création gestion et entretien d'une aire d'accueil et de stationnement des gens du voyage sur le territoire de la ville d'Ussel est inscrite dans les statuts de Haute-Corrèze Communauté.

L'implantation de ce projet d'aire d'accueil des gens du voyage est prévue à Ussel sur la zone d'activité de l'Empereur.

Haute-Corrèze Communauté a déposé un permis relatif à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à la zone de l'Empereur. L'instruction du permis a mis en évidence l'enclavement de la parcelle cadastrée section ZS n° 200 destinée à accueillir le projet. La Commune d'Ussel est en effet propriétaire des parcelles cadastrées section ZS n° 176, 174, 182 traversées par la voie menant à la future aire d'accueil.

L'enjeu est d'offrir les conditions favorables à l'aménagement de l'aire d'accueil par une sécurisation juridique du dossier et ainsi permettre le bon déroulement de son instruction.

Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques en date du 20 mai 2019 estimant la valeur vénale du bien à l'euro symbolique ;

Vu la proposition écrite de la commune d'Ussel à la communauté de communes de Haute-Corrèze Communauté dans sa correspondance en date du 11 avril 2019 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section ZS 200, propriété de Haute-Corrèze Communauté est desservie par une voirie située sur les parcelles privées communales cadastrées section ZS 176,174 et 182 ;

Considérant que Haute-Corrèze Communauté prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire ;

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et 76 voix pour, le conseil communautaire :

- **VALIDE** l'acquisition d'une emprise d'environ 1 350 m² constituée d'une emprise issue des parcelles cadastrées section ZS 174, ZS 176 et ZS 182, à l'euro symbolique et la prise en charge des frais de géomètre et de notaire ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	77
Pour	76
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,
Pierre Chevalier

